



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Bordeaux, le 13 septembre 2021

Réf :
Lettre 1 21-22 NL

Affaire suivie par :
Frédéric BLANC
IA-IPR de SVT

Tél : 05 57 57 38 19
Mél :
frederic.blanc2@ac-
bordeaux.fr

Frédéric BLANC
Michel COSTE
Bruno FORESTIER
IA-IPR de SVT
Jennifer BERTRAND
Faisant fonction d'IA-IPR SVT

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des lycées et des collèges publics

Objet: Lettre de rentrée

Mesdames et messieurs les enseignants et personnels de laboratoire,

Préambule commun à l'ensemble des disciplines.

A partir de la session 2022, les modalités d'obtention du baccalauréat sont modifiées.

- Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique NOR : MENE2120913D
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 NOR : MENE2120914A
- Note de service du 28 juillet 2021 modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022 NOR MEN2121270N, MENJS DGESCO A2-1

La note de service précitée impose que dans chaque établissement soit élaboré un *Projet d'évaluation* pour le cycle terminal.

Afin de rédiger ce projet d'évaluation vous bénéficierez des recommandations du *Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves* rédigé par l'IGESR.

<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

L'action des IA-IPR va revêtir deux formes :

- un appui auprès des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques interdisciplinaires.
- un accompagnement disciplinaire (cf § Au lycée)

Ce projet contribuera à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre académie et une excellente rentrée 2021 à toutes et à tous en espérant que vous avez pu profiter pleinement de la trêve estivale.

Nous tenons à vous remercier pour votre investissement et votre sens du service public, durant l'année scolaire 2020-2021 qui a vu l'École de la République être confrontée à deux crises majeures: le terrorisme (avec l'assassinat d'un enseignant) et la crise sanitaire. Nous tenons à réaffirmer notre attachement aux valeurs de la république dont la laïcité, que défendait notre collègue: Samuel Paty.

Cette année monsieur Bruno FORESTIER continue sa mission de doyen du collège des IA-IPR, madame Jennifer BERTRAND celle de faisant fonction d'IA IPR et monsieur Pierre-Yves HIQUET celle de chargé de mission d'inspection.

Nous tenons à remercier vivement Mme Laetitia Darriet pour son remarquable investissement en tant qu'interlocutrice académique pour le numérique (IAN), cette mission sera assurée conjointement à partir de cette année par M. Damien Dudzinski et M. Xavier Pedouan.

Cette année 2021-2022 a été décrétée "année de la biologie", dans le cadre d'un partenariat entre l'Éducation nationale et le CNRS. Pour valoriser les enjeux de la recherche en biologie, des actions scientifiques et éducatives vous seront proposées. Nous vous invitons à y participer et à continuer à promouvoir pour et avec vos élèves des situations intégrant des sciences participatives, des activités pratiques, des expérimentations... Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site académique (lien en annexe 1).

Cette année scolaire voit la mise en œuvre d'un nouveau protocole sanitaire où la vaccination et le passe sanitaire ont une grande importance. Vous pouvez être sollicités sur ces sujets d'un point de vue scientifique. Pour vous aider de nombreuses ressources sont disponibles dont une partie est référencée sur le site du ministère (lien en annexe 4).

Un des objectifs de notre enseignement est de comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration. Dans le contexte actuel, vos élèves sont confrontés à des discours orientés, peu scientifiques et souvent réducteurs. Notre formation doit s'appuyer sur des données scientifiquement établies. Ainsi il nous semble indispensable que vous poursuiviez et développiez l'approche statistique et la critique scientifique des données.

Au collège

Sauf évolution défavorable de la situation sanitaire vous bénéficierez de deux journées d'animation ZAP. Afin de mieux répondre à vos attentes, nous vous proposons de travailler dans chaque ZAP sur une des quatre thématiques suivantes:

- Utiliser des supports multimédias pour développer l'autonomie des élèves
- De l'autoévaluation à la remédiation: QCM et autres pratiques
- Former et évaluer les élèves en SVT aux compétences numériques.
- Des activités pratiques pour quelle pédagogie?

Pour identifier celle qui sera proposée dans votre ZAP nous vous demandons de répondre IMPÉRATIVEMENT au questionnaire qui vous sera transmis par la DAFPEN.

L'année dernière les programmes des cycles 3 et 4 ont été amendés pour renforcer les enseignements relatifs au changements climatique, à la biodiversité et au développement durable. Dans cet esprit, nous vous réitérons notre incitation à développer des projets concrets que certains d'entre vous ont déjà mis en pratique comme: des mares, des hôtels à insectes, des clubs « nature », des potagers, des projets de sciences participatives...Pour qu'ils le respectent, il est essentiel de faire connaître aux élèves leur environnement.

En cette nouvelle année scolaire nous souhaiterions que vous poursuiviez les objectifs développés ces dernières années:

- La continuité pédagogique au sein du cycle 3 et les échanges avec les professeurs des écoles ;
- La répartition des thèmes au sein des cycles ;
- La différenciation et la remédiation ;
- Le développement de la part **des activités pratiques** (en rapport avec le réel) proposées aux élèves.

Au lycée

Comme annoncé dans le préambule commun à l'ensemble des disciplines, nous tiendrons des visioconférences auxquels vous serez convoqués via un ordre de mission de la DAFPEN. Ce temps a pour objectif de répondre à vos questions après que vous vous soyez approprié individuellement et collectivement les différents textes (note de service et guide). Vous recevrez dans un courrier ultérieur les modalités d'inscriptions. Il vous faudra IMPERATIVEMENT vous connecter sur les liens transmis dans celui-ci.

Plus de 20 % d'entre vous ont répondu à notre enquête relative aux effets des mesures sanitaires sur l'enseignement des SVT en lycée **et en particulier sur l'alternance entre l'enseignement à distance ou en présence.**

Vous avez réussi le plus souvent à couvrir la majorité des thèmes du programme à l'exception souvent de ceux portant sur les grands enjeux planétaires. Il importe bien sûr que vous échangiez personnellement sur ce point avec vos collègues qui ont vos élèves en première et terminale. Vous êtes aussi souvent soucieux de la solidité des connaissances transmises dans le cadre de l'enseignement réalisé à distance.

L'enquête montre toutefois que vos principales inquiétudes ne portent pas tant sur le déficit de connaissances des élèves mais plutôt sur leurs carences méthodologiques (en particulier dans le domaine rédactionnel et manipulateur), la démotivation de certains et leurs difficultés à se concentrer longtemps. Plusieurs collègues soulignent à juste titre que les lycéens ont vécu une scolarité selon un faux rythme de travail pendant plus de six mois.

Afin de pallier à ces difficultés, nombre de collègues envisagent de recourir à des évaluations diagnostiques plus fréquentes à des bilans photocopiés, à de la classe inversée. Il ne peut y avoir dans ce domaine de solution unique. De plus, certaines méthodes envisagées nécessitent autonomie et motivation, or elles peuvent être altérées chez nombre d'élèves. Il nous semble important d'être vigilant sur le rythme de de travail de chaque élève et de la classe, qu'il faudra rapidement retrouver mais aussi progressivement.

Sauf évolution défavorable de la situation sanitaire vous bénéficierez de quatre journées d'animation ZAP :

- deux journées consacrées aux sciences expérimentales au lycée et à la nouvelle épreuve d'ECE envisagée pour le BAC 2023
- deux journées d'échanges de pratiques pédagogiques : Evaluation / Grand Oral / Programmation et programme / Compétences et Livre Scolaire lycéen ...

Les nouveaux textes officiels concernant l'évaluation au Baccalauréat (contrôle continu, épreuves ponctuelles, GO) ainsi que l'aménagement du programme de la classe de terminale sont référencés en annexe.

Vous trouverez, en annexe, dans cette lettre, des informations sur les modalités d'inspections, des informations relatives à la formation initiale ainsi que des liens vers les publications officielles parues cet été.

Cette lettre ainsi que des données et références institutionnelles qui définissent la mise en œuvre de l'enseignement des SVT et qui guident vos pratiques, seront mises en ligne sur le site académique SVT (lien en annexe 1).

Pour les enseignants contractuels souhaitant passer le CAPES interne, nous vous demandons de contacter rapidement les professeures responsables de cette préparation (voir annexe).

Pour rappel une formation à l'agrégation interne de SVTU a été mise en place, vous avez reçu en fin d'année dernière des informations à ce sujet. Elle a rencontré un vif succès et 40 enseignants y participent. C'est un projet à envisager sur plusieurs années. N'hésitez pas à vous renseigner (voir annexe et site internet académique), les inscriptions se dérouleront en fin d'année scolaire 2022-2023.

Nous vous remercions de diffuser largement ces informations au sein du laboratoire.

Restant à votre disposition et à votre écoute, nous vous prions de recevoir l'expression de notre cordial dévouement.

Jennifer BERTRAND



Faisant fonction d'IA-IPR

L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
Frédéric Blanc



L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Michel COSTE

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



Bruno FORESTIER

Annexe 1 : TICE

Le site ressources SVT actualisé : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/svt/>

Nous vous rappelons la nécessité **de communiquer par l'intermédiaire de votre mail académique** dans le cadre d'échanges professionnels, y compris pour votre inscription à la **liste de diffusion académique SVT**.

Annexe 2 : l'inspection

Jean-Marc MOULLET, Inspecteur Général de l'Education Nationale est le doyen du groupe STVST
Bertrand PAJOT, Inspecteur Général de l'Education Nationale, a en responsabilité notre académie.
Les responsabilités de l'inspection pédagogique régionale se répartissent comme suit :

Zones	Inspecteurs
ZAP 24 : Bergerac et Est-Dordogne ZAP 64 : Nives- Saison, Nive et Adour, Les Gaves ZAP 40 : Dax, Parentis-Morcenx ZAP 33 : Blaye, Talence	F. BLANC frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr
ZAP 24 : Nord Dordogne, Ouest Dordogne	B. FORESTIER bruno.forestier@ac-bordeaux.fr
ZAP 47 : Villeneuve sur Lot/Fumel, Marmande/Nérac, Agen ZAP 33 : Bordeaux Sud, Sud Gironde ZAP 40 : Mont de Marsan, ZAP 64 : Pau/Nay	M. COSTE michel.coste@ac-bordeaux.fr
	Faisant-fonction d'inspecteur
ZAP 24 Périgueux ZAP 33 Bordeaux Nord, Arcachon, Bordeaux Rive-Droite, Libourne, Médoc, Mérignac-Pessac	Jennifer BERTRAND Jennifer.bertrand@ac-bordeaux.fr
	Chargées de mission d'inspection
	Pierre-Yves HIQUET Pierre-Yves.Hiquet@ac-bordeaux.fr

Les observations sont structurées à partir de deux textes de référence :

- Décret n°2014-940 du 20 août 2014 définissant les missions des enseignants :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>
- le BO N° 30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=29743

Dans le cadre des inspections ou visites, nous vous invitons à nous fournir les documents suivants :

- le cahier de textes de la classe ;
- une programmation annuelle et les programmations de cycles en collège ;
- les progressions pédagogiques et **tous documents complémentaires que vous jugerez utile** ;
- des exemplaires d'énoncés d'évaluations (formative, sommative) dans chacun des niveaux ;
- deux cahiers ou classeurs d'élèves de qualité différente, dans chacun des niveaux enseignés.

Au cours de l'observation de la séance, un intérêt particulier sera porté à la **différenciation pédagogique, aux procédures d'évaluation et au développement de l'autonomie de pensée de l'élève**.

L'entretien individuel permettra d'aborder les pratiques pédagogiques de l'enseignant, le déroulement de sa carrière, **sa contribution au projet d'établissement** et d'établir un bilan d'étape sur la maîtrise des compétences professionnelles en lien avec le référentiel (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt pour votre carrière de remplir avec le plus grand soin les diverses rubriques vous concernant sur **iprof** et en particulier mettre à jour le **numéro de téléphone** :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof>

Annexe 3 : la formation

Formation initiale des professeurs stagiaires

- Site national : www.eduscol.education.fr
- Site académique : http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie/forma_prof_stag/index.html

Formation continue des enseignants

Le Plan Académique de Formation 2021-2022 des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peut être consulté à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>

La campagne d'inscription pour les candidatures individuelles se fera directement sur GAIA.

La Maison pour la science en Aquitaine (<http://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine>) propose des actions de développement professionnel aux enseignants du premier degré et du collège. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Mauricette MESGUICH, ingénieure de formation : mauricette.mesguich@maisons-pour-la-science.org

L'inscription à la préparation au CAPES interne est ouverte du **2 septembre au 15 septembre 2021, via Arena (site du rectorat)**

Incitez les collègues enseignants sous contrat intéressés à contacter Mme BONNET (myriam.bonnet@ac-bordeaux.fr) ou Mme FALC (helene.falc@ac-bordeaux.fr)

Inscription au concours courant du mois de septembre via le site : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

Informations concernant la préparation à l'agrégation interne (année scolaire 2022-2023): contacter Fabrice BOUCHET : fabrice.bouchet@ac-bordeaux.fr

Formation continue des Personnels techniques de laboratoire

Les personnels de laboratoire peuvent consulter les offres de formation à l'adresse suivante :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview>

Annexe 4 : les publications et ressources

-la circulaire de rentrée 2021 qui détaille les priorités pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que les moyens mis en place :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

-ressources COVID et VACCINATION

<https://www.education.gouv.fr/covid19-la-vaccination-des-12-18-ans-323573>

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/vaccin-et-vaccination-covid>

-ressources COVID DEPISTAGE DES PERSONNELS ET DES ELEVES

<https://www.education.gouv.fr/covid19-depistage-des-personnels-et-des-eleves-307814>

Les textes au JO et au BO (vous pouvez retrouver les liens sur le site svt académique)

Objet	Contenu du texte	Référence	Commentaires
<u>Guide de l'évaluation</u>	<i>Ce guide de l'évaluation au service des apprentissages des lycéens s'inscrit dans le prolongement et en complément de la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » du 28 juillet 2021 publiée au Bulletin officiel du 29 juillet.</i>	https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation	Il expose à la fois des principes communs, des préconisations par discipline et par spécialité ainsi que des préconisations pour le pilotage général de l'évaluation.
<u>Aménagement des programmes pour les épreuves écrites du baccalauréat</u>	<i>Adaptation du périmètre d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale à compter de la session 2022</i>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121276N.htm	
Modifications des modalités du contrôle continu pour les baccalauréats généraux et technologiques	<u>Décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique</u>	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382	Prise en compte du contrôle continu en lien avec les modifications des modalités du contrôle continu La part des différentes disciplines (en %) pour le contrôle continu est précisée dans le deuxième texte.
	<u>Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022</u>	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861610	
	<i>Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022</i>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm	
Organisation des enseignements en CPGE TB et BCPST Programmes des classes préparatoires TB et BCPST	<u>Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 3 mai 2005 relatif aux programmes de première et seconde années des classes préparatoires scientifiques de la voie Technologie et biologie (TB)</u>	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043847764	Ensemble des textes qui définissent les modalités d'enseignement et les programmes en CPGE. Mise en place des programmes de première année à la rentrée de septembre 2021 Mise en place des programmes de deuxième année à la rentrée de septembre 2022
	<i>Programmes de première et seconde années des classes préparatoires scientifiques de la voie Technologie et biologie (TB) : modification</i>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/ESRS2111618A.htm	
	<u>Programmes et horaire hebdomadaire de la classe préparatoire scientifique Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST)</u>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/ESRH2108111A.htm	
Fonction de professeur principal de « groupe d'élèves »	<u>Décret n° 2021-954 du 19 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation pour définir la fonction de professeur principal et de professeur référent de groupe d'élèves</u>	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806008	
Epreuves ponctuelles du BACCALAUREAT	<u>L'épreuve orale dit Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022</u>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm	
	<u>Evaluations ponctuelles pour l'enseignement scientifique à compter de la session 2022</u>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121385N.htm	Evaluation pour les candidats libres et/ ou pour les candidats scolaires sans notes de contrôle continu
	<u>Evaluations ponctuelles dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023</u>	https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm	